



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : TROISIEME CONCOURS CAPLP

Section : DIVERSES

Option : HORTICULTURE

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Caroline BONNEFOY – Présidente de jury
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

SOMMAIRE

Avant-Propos	Page 4
Renseignements statistiques	Page 6
Epreuves d'admissibilité	Page 7
- Écrit 1 : épreuve disciplinaire appliquée	Page 7
Epreuves d'admission	
- Épreuve de leçon	Page 11
- Épreuve d'entretien	Page 14
Conclusion générale	Page 16

Composition du directoire

Présidente du jury

Mme Caroline BONNEFOY, Inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche

Vice-présidente

Madame Patricia MULLER, Inspectrice de l'éducation nationale en sciences biologiques et sciences sociales appliquées

AVANT-PROPOS

La session 2023 du CAPLP horticulture voie du troisième concours s'inscrit dans le cadre de la nouvelle maquette des concours de **l'arrêté du 25 janvier 2021** (NOR : MENH 2033184A). La définition des épreuves intègre le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant :

- Prise en compte d'une approche didactique et pédagogique dès les épreuves d'admissibilité,
- Approche résolument professionnelle pour les deux épreuves d'admission.

Les coefficients associés aux épreuves d'admission (épreuve de leçon coefficient 4, épreuve d'entretien coefficient 2), valant presque le double de l'épreuve d'admissibilité (coefficient 4), il est évident qu'elles occupent une place essentielle pour le classement final.

Il convient cependant de rappeler que la prise en compte des compétences professionnelles est ancrée dans la mobilisation des connaissances : celles-ci sont évaluées car elles sont inscrites dans les compétences disciplinaires professionnelles. Le jury, attend de chaque candidat qu'il fasse la preuve de sa culture scientifique et technologique dans les domaines de l'horticulture couverts par le programme.

Le troisième concours du CAPLP externe sections diverses option horticulture a pour vocation de recruter des professeurs en lycée professionnelle d'horticulture :

- La formation en vue de la mise en œuvre d'activités professionnelles sur plateaux techniques dans le respect des bonnes pratiques dans les différents secteurs, est fondamentale dans cette option ;
- Une expertise professionnelle est particulièrement attendue dans un concours de type troisième concours où les candidats répondent à l'exigence d'avoir travaillé dans le secteur de l'horticulture en entreprise privée pendant 5 ans au moins ;
- Cette expertise peut relever de trois domaines « Productions florales, légumières et pépinières », « Jardinier paysagiste » « Espace rural et environnement » ;
- Les plateaux techniques correspondant, incluant la nature du sol, les techniques variées de l'horticulture, le matériel spécifique, les plantes adaptées, sont susceptibles d'être mobilisés pour l'épreuve de leçon.

Après les épreuves d'admissibilité, sur 93 candidats inscrits, 58 candidats non éliminés 12 candidats ont été déclarés admissibles au troisième concours du CAPLP externe section diverses option horticulture pour 5 postes, avec une barre d'admissibilité de 13,50/20 et une moyenne des admissibles de 15,05. Les chiffres des inscrits parlent d'eux-mêmes pour montrer l'attractivité du concours qui était attendu depuis plusieurs années.

Les candidats admissibles ont un très bon niveau comme le montre la moyenne et se confirme aux épreuves d'admission, même si on peut observer une certaine hétérogénéité selon l'origine et l'expérience professionnelle des candidats. Une certaine adaptabilité est attendue dans ce concours.

Sur les 12 candidats qui se sont ensuite présentés aux épreuves orales, 5 ont été admis avec une moyenne de 11,16 aux épreuves. Le dernier admis a obtenu une moyenne sur l'ensemble des épreuves de 12,66, moyenne très honorable et 15,78 pour le candidat classé premier. Ces moyennes montrent le niveau très satisfaisant atteint par les candidats reçus à ce concours exigeant.

À chacune des épreuves du concours, le jury, outre les connaissances scientifiques et professionnelles, apprécie la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à viser, dans le cadre de son enseignement, la construction des apprentissages de chaque élève, selon ses besoins. Le jury évalue comment le candidat se représente les conditions d'exercice du métier, dans un contexte temporel et spatial définis. Il doit connaître les différentes composantes du système éducatif (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire) et les valeurs portées par l'institution, en particulier les valeurs de la République.

Pour l'épreuve d'admissibilité, l'arrêté du 25 janvier 2021, repositionne clairement les attendus. La définition d'épreuve explicite en effet que l'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à « construire une séquence pédagogique » dans la discipline de recrutement,

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

En préalable des épreuves d'admissions qui se sont déroulées sur deux journées pour chaque vague, le jury a reçu les candidats afin d'effectuer une brève présentation des épreuves et de leur organisation. Ce moment a permis au directoire d'apporter quelques conseils aux candidats.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

3^{ième} CONCOURS Externe du CAPLP Horticulture

SESSION 2023

Candidats inscrits :	93
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :	58
Candidats admissibles :	12
Candidats présents aux épreuves d'admission :	12
Nombre de postes :	5
Candidats proposés pour l'admission :	5 + 2 sur liste complémentaire
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats non éliminés :	10,59
Moyenne des candidats admissibles :	15,05
Moyenne du dernier candidat admissible :	13,50
Moyenne la meilleure :	16,00
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents :	11,16
Moyenne des candidats admis :	13,26
Moyenne la meilleure :	15,67
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents :	12,46
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	13,90
Moyenne du dernier candidat admis sur liste principale :	12,66
Moyenne la meilleure :	15,78

Le sujet de l'épreuve écrite du 3^{ième} concours CAPLP Horticulture externe est en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Définition de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée :

Durée : cinq heures. Coefficient 3

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

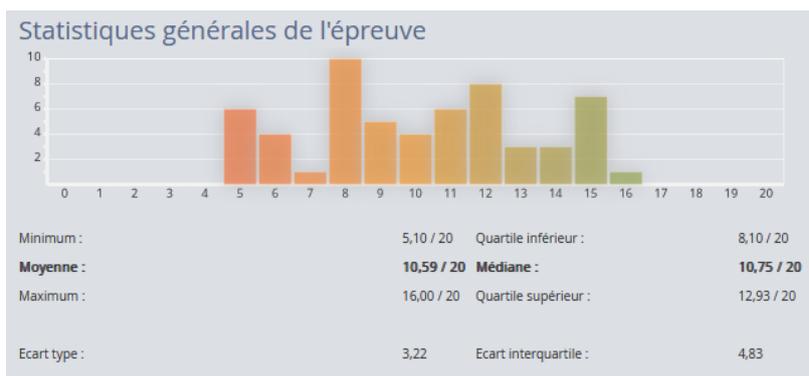
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

A travers cette épreuve le jury a évalué les compétences suivantes :

1. Présenter les attendus du sujet
2. Analyser et exploiter le dossier technique
3. Présenter une séquence en lien avec le cahier des charges
4. Concevoir et proposer des supports
5. Montrer des qualités rédactionnelles
6. Structurer sa composition
7. Utiliser un vocabulaire technique et scientifique

Les résultats

	Nombre de candidats ayant composé	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats admis
CAPLP	93	16	5,10	15,05



Sujet 2023 :

Thématique du sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée :
LES PLANTES ET LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Énoncé du sujet

À partir du dossier documentaire, de vos connaissances et dans la perspective d'un enseignement en Certificat d'Aptitude Professionnel agricole « Jardinier Paysagiste » ou dans la spécialité « Métiers de l'agriculture spécialité Horticulture », **proposer une séquence pédagogique** argumentée, permettant d'aborder **l'impact du changement climatique pour les plantes** ainsi que **les alternatives proposées dans les pratiques professionnelles** ces dernières années.

Les attentes :

Le candidat doit :

- Analyser avec rigueur le sujet et le dossier technique pour construire une séquence structurée en précisant dans une introduction : le thème, l'activité, le diplôme (CAPa jardinier paysagiste ou CAPa métiers de l'agriculture) et sa place dans le cycle de formation.
- Montrer sa capacité à faire des liens entre ses connaissances mobilisées et les éléments des annexes sélectionnées. Les annexes présentes dans le sujet permettent de guider le candidat, leur utilisation pertinente est attendue avec une référence claire de celles mobilisées.
- Présenter une séquence et des séances en lien avec le thème "les plantes et le dérèglement climatique" étaient demandées. De plus, la contextualisation avec une situation professionnelle et des objectifs identifiés dans un des deux référentiels du CAPa jardinier paysagiste ou CAPa métiers de l'agriculture étaient des incontournables à proposer par le candidat.
- Élaborer des supports pédagogiques pour l'enseignant, l'élève et d'évaluation de qualité montrant une réflexion pertinente par rapport au thème à traiter.
- Rédiger une copie structurée avec des qualités rédactionnelles et un vocabulaire technique et scientifique approprié.

❖ Commentaires sur les compétences évaluées :

C1 Présenter les attendus du sujet	Il est important de lire attentivement l'énoncé du sujet et de prendre connaissance des annexes afin de cerner les attendus de l'épreuve. L'annonce du thème et du diplôme et des attendus doivent se faire clairement dès l'introduction. Il est essentiel d'étayer ses choix. Une majorité des candidats a respecté l'énoncé du sujet et le choix du diplôme.
C 2 Analyser et exploiter le dossier technique	Une première lecture en diagonale du dossier technique peut permettre de cibler les annexes les plus adaptées avec la séquence développée. Une étude des annexes sélectionnées doit permettre au candidat une exploitation pertinente dans l'élaboration des documents enseignants et/ou élèves. Leur utilisation doit être personnalisée et leur contenu approprié. Encore trop de candidats n'ont pas exploité ni analysé le dossier technique. Le lien avec la séquence doit être explicité dans le corps de la rédaction et l'annexe utilisée clairement identifiée. Un apport de connaissances personnelles complémentaires

	aux informations fournies dans le dossier technique est attendu. Les objectifs cohérents restent à travailler. Les annexes pouvaient être reprises et adaptées pour élaborer un support pédagogique pour les élèves (cours, fiche technique).
C 3 Présenter une séquence en lien avec le cahier des charges	<p>Il est attendu que les candidats fixent des objectifs qui correspondent au diplôme retenu. Ces objectifs doivent être ciblés, pertinents, réalistes et cohérents avec une séquence d'enseignement et en lien avec le référentiel du diplôme sélectionné. Seulement 16 candidats ont situé la séquence avec précision dans une progression et 18 ont développé la mise en situation professionnelle et contextualisé de manière prononcée et approfondie. Les candidats qui n'ont pas présenté et contextualiser la séquence, qui ont directement abordé la fiche d'intention pédagogique n'ont pas répondu avec efficacité à cette compétence.</p> <p>Une majorité de candidats a présenté une séquence avec un contenu satisfaisant. La présentation des séances de la séquence est globalement convenable malgré des oublis récurrents comme le titre de la séance par exemple. La rédaction de cette dernière sous forme de tableaux était appréciable. Une seule séquence annuelle sur une thématique unique n'est pas pédagogiquement pertinente, à contrario une séquence trop courte, 2 séances par exemple, ne permet pas au candidat de montrer les compétences ciblées. Il n'était pas attendu de développer une séance mais de présenter et d'argumenter le choix des documents supports clés proposés pour chaque séance en lien avec les objectifs à atteindre.</p>
C 4 Concevoir et proposer des supports	<p>Le jury note un déséquilibre entre les différents types de documents : enseignant, élèves et d'évaluation au détriment de ces derniers qui sont parfois juste évoqués. Une majorité des candidats a présenté des supports professeurs (fiches d'intention pédagogique de séquence et séances) sous forme de tableaux et relativement complets.</p> <p>Encore trop peu de candidats ont proposé des documents élèves aboutis, cependant quelques copies présentent des supports de grande qualité (objectif, croquis, mode de présentation...).</p> <p>Les documents d'évaluation sont souvent absents. Ceux élaborés à partir des annexes sont particulièrement appréciés. Ces derniers doivent être cohérents avec la séquence présentée et le niveau des apprenants concernés.</p>
C5 Montrer des qualités rédactionnelles	Il est essentiel de se relire pour présenter une copie claire, lisible en veillant à l'orthographe et à la syntaxe. La présentation d'un tableau sur la double page à l'intérieur de la copie est à éviter compte tenu des modalités de correction. Malgré le développement du numérique la qualité du graphisme est une compétence qui reste essentielle pour un enseignant dans sa pratique au quotidien.
C6 Structurer sa composition	La copie doit être structurée avec un plan bien défini : introduction, développement en plusieurs subdivisions et sans oublier la conclusion. Des phrases de transition étaient attendues. Le potentiel didactique de la copie doit être perceptible à travers sa construction, sa structuration, son organisation et sa capacité à mener une réflexion. L'usage de la couleur et d'une règle aide à la clarté de la composition.
C 7 Utiliser un vocabulaire scientifique et technique	Un certain nombre de candidats ont fait preuve d'une bonne maîtrise du vocabulaire technique et scientifique de base qui aurait pu être enrichi par une utilisation judicieuse des annexes.

Il faut veiller à bien gérer son temps de composition afin de pouvoir répondre à toutes les compétences de l'épreuve. La présence de documents enseignants, élèves et d'évaluation est essentielle. Une contextualisation était attendue, mais attention à ne pas préciser l'origine géographique (lieu d'exercice, ville, région) pour rester dans le respect de l'anonymat. Il est important que le thème du sujet soit respecté sur l'ensemble de la composition.

En conclusion, les meilleures copies sont celles de candidats qui possèdent à la fois une culture scientifique solide et des compétences en matière d'analyse et d'exploitation des données fournies ainsi qu'une présentation et une construction à la hauteur des exigences de l'épreuve qui permettent de déceler chez le candidat un potentiel didactique et pédagogique.

ÉPREUVES D'ADMISSION

EPREUVE 1 – Épreuve de leçon Durée : 6 heures – coefficient : 4

Dans le cadre des missions visées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013), le PLP Horticulture enseigne en :

- CAPa Métiers de l'agriculture, particulièrement dans l'options « Productions florales, légumières et pépinières »
- CAPa Jardinier paysagiste
- Champ professionnel Espace rural et environnement en EGPA

1) Définition de l'épreuve (arrêté du 25 janvier 2021)

« L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques. L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures ;

Durée de la préparation de l'exposé : une heure ;

Durée de l'exposé : trente minutes maximum ;

Durée de l'entretien : trente minutes maximum.

Coefficient : 4. L'épreuve est notée sur 20.

10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance.

La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire. »

2) Précisions relatives à la proposition de sujet

Le sujet **précise** le diplôme et le niveau de classe concernés ainsi que la (ou les) compétence(s) visée(s). Ces éléments sont choisis parmi les référentiels et programmes pour lesquels les PLP Horticulture sont susceptibles d'enseigner. À partir de cette ou ces compétence(s), un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la réalisation de travaux pratiques.

Le sujet comprend un dossier technique composé :

- du référentiel ou d'extraits de référentiels visés par le sujet
- de tous documents susceptibles :
 - o d'orienter le candidat dans sa réflexion et de lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
 - o d'être réinvestis dans la séance de formation
- de la liste des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

3) 3- Commentaires du jury

L'épreuve de leçon consiste à évaluer dans un premier temps, la maîtrise des techniques professionnelles (méthode et résultat) et dans un deuxième temps, les compétences pédagogiques (conception de séance et argumentation des choix pédagogiques).

Première partie de l'épreuve : Travaux pratiques encadrés

Le candidat conduit les investigations à sa convenance. Le sujet proposé est assimilé à une situation de recherche, point de départ de la démarche d'investigation. Le candidat mène sa réflexion sur la thématique à traiter. Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique.

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont attendues.

Les éléments du plateau technique, la liste des matériels et matières d'œuvre ainsi que le dossier délimitent le champ des possibles pour le candidat. L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à permettre des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses, sans jamais les prescrire.

Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition, afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Les choix réalisés et les résultats obtenus doivent être présentés et réinvestis lors de la conception de la séance pédagogique attendue.

Le jury attendait :

- l'appropriation du plateau technique et des éléments qui le composent,
- une organisation des activités dans le temps et dans l'espace
- la maîtrise des techniques professionnelles dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement
- l'utilisation rationnelle des produits, matériels et équipements.
- des choix pertinents **pour une réalisation conforme aux attendus du sujet**

Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective par les candidats d'une réelle démarche d'investigation, de manipulations de natures variées, adaptées à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la curiosité d'esprit des candidats ;
- le respect du matériel et des équipements mis à disposition ;
- l'emploi raisonné et raisonnable des consommables
- l'aisance des candidats dans la réalisation des techniques professionnelles attendues dans le cadre du sujet
- l'attitude respectueuse des candidats envers les différents personnels rencontrés

Le jury a regretté :

- le non-respect de règles de sécurité, d'ergonomie et d'économie
- une tenue vestimentaire parfois non professionnelle
- des réalisations trop partiellement menées au regard des attendus du sujet

Conseils aux candidats :

Cette partie de l'épreuve doit permettre au jury, d'apprécier la maîtrise des gestes techniques nécessaires à la réalisation attendue. Elle doit aussi être consacrée au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires au transfert pédagogique dans le cadre de la séance à présenter.

Deuxième partie de l'épreuve : Préparation de l'exposé

La conception et l'organisation de la séance de formation durant une heure permet de préparer l'exposé qui sera suivi de l'entretien avec le jury.

Pour l'exposé, le jury attend la présentation et la description détaillée d'une séance : sa contextualisation, sa place dans la séquence, dans le plan de formation, en lien avec les PFMP et les

autres disciplines.

L'exposé structuré doit mettre en évidence le lien avec les investigations menées durant les travaux pratiques encadrés. Une proposition de situations d'apprentissage et d'évaluations réalistes, pertinentes, adaptées au niveau des élèves et aux objectifs visés est attendue, illustrée de supports élèves.

Les modalités de présentation de la séance doivent permettre d'évaluer les qualités didactiques du candidat lors de l'exposé. Le candidat doit faire preuve d'une posture professionnelle appropriée à la situation d'enseignement.

Le jury a apprécié :

- la maîtrise de l'outil numérique au cours de l'exposé ;
- la mise à disposition de supports papier en appui de l'exposé
- un exposé structuré ;
- la qualité d'écoute et d'argumentation ;
- une connaissance du public visé ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes et enseignements relevant du champ d'intervention d'un PLP horticulture ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- l'analyse et l'exploitation du contexte professionnel ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à opérer des liens pertinents avec des compétences complémentaires ;
- la capacité du candidat à proposer des activités ou actions interdisciplinaires dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- l'exploitation du dossier technique fourni et la référence à des sources externes ;
- la posture réflexive et la réactivité du candidat face à ses propositions pédagogiques.

Conseils aux candidats :

En amont de l'épreuve, il est nécessaire de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1^{er} juillet 2013), des référentiels des diplômes professionnels, des guides d'accompagnement pédagogiques (ChloroFil, Eduscol, sites académiques SBSSA, ...) ainsi que des textes en vigueur relatifs à la voie professionnelle et à l'enseignement agricole.

Une connaissance des démarches méthodologiques, de la didactique de la discipline ainsi que des modalités de conception de séances pédagogiques est attendue. Le candidat doit s'approprier le vocabulaire pédagogique et actualiser ses connaissances techniques, scientifiques et professionnelles.

Seconde épreuve : épreuve d'entretien

1- Définition de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury mentionné porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte **une première partie d'une durée de quinze minutes** débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

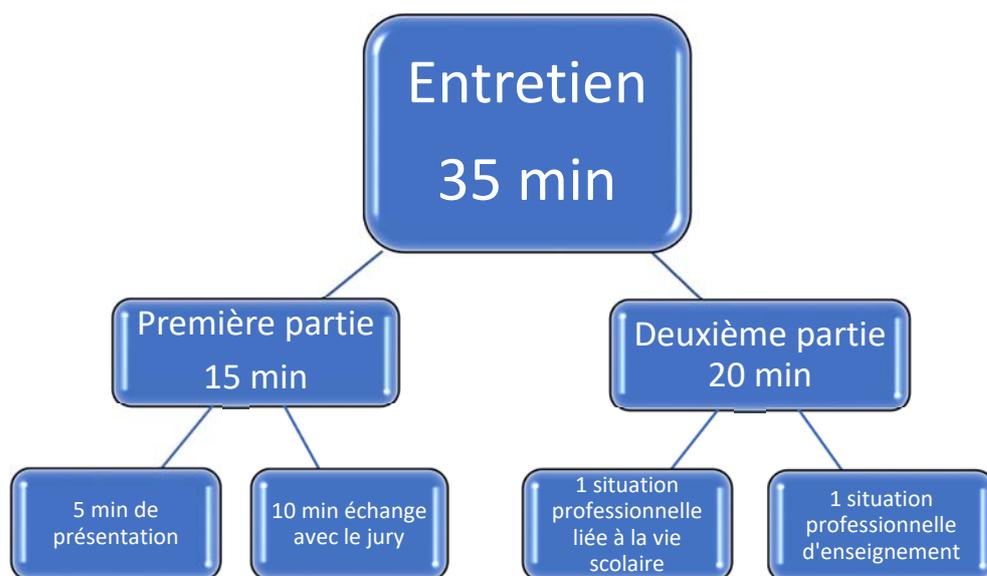
L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 2.

Indications aux candidats :

Cette épreuve qui s'appuie sur la fiche individuelle transmise par le candidat permet au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- ❖ S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- ❖ Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.



Commentaires du jury

1- Première partie : 15 minutes

Il est attendu du candidat qu'il présente en 5 minutes son parcours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

Lors de la présentation, le jury apprécie la mise en évidence des qualités du candidat acquises tout au long de son parcours professionnel au regard du **référentiel de compétences du métier d'enseignant** (BOEN n°30 du 25 juillet 2013). Le candidat doit montrer qu'il possède les compétences du poste visé.

Au travers des échanges, le candidat doit exprimer sa motivation pour devenir professeur de lycée professionnel en connaissance du champ d'action du PLP « Horticulture ».

2- Deuxième partie : 20 minutes

Le jury propose une situation d'enseignement et une situation de vie scolaire.

Les situations, proposées par le jury, **s'inspirent de situations réelles et leur thème est en lien direct avec** :

- **Les droits et obligations des fonctionnaires**,
- **Les exigences du service public de l'éducation**, notamment la nécessité de « faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves »,
- **Les valeurs de la République** : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Le candidat, par son attitude, ses propos et sa réactivité, doit montrer son appropriation des valeurs portées par le service public de l'éducation tant dans sa classe, que dans les différents lieux situés au sein d'un établissement scolaire. Il doit connaître ses responsabilités pédagogiques et administratives en tant qu'enseignant et en tant que membre d'une communauté éducative.

Des propositions d'action face aux situations problématiques exposées sont attendues.

Pour ces deux parties, le jury attend du candidat :

- une connaissance du système éducatif, notamment de la voie professionnelle,
- un niveau de langage approprié et la maîtrise du vocabulaire du professionnel de l'Éducation.
- une projection dans des situations différentes de celles qu'il a connues ou observées

Le candidat doit faire preuve d'une capacité de raisonnement tant pour gérer une situation de manière individuelle que collective ; la prise en compte de l'environnement professionnel de l'établissement scolaire et du fonctionnement des institutions est donc nécessaire.

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance des différents vade-mecum et autres guides mis à disposition par le ministère.

Conclusion générale

Comme pour le concours de la session précédente, l'exigence de la capacité de développement de compétences professionnelles de l'horticulture et de faire acquérir les savoirs associés à la discipline est indispensable. Les activités professionnelles, particularité de la voie professionnelle, contribuent à l'acquisition des concepts visés par les enseignements.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des ressources, données, informations sous leurs diverses formes dont les sources doivent être robustes et fiables, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les adaptant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles et intéressantes, et avant tout en visant des objectifs de formation spécifiés, connus de l'apprenant lui-même.

C'est ce travail qui est particulièrement demandé aux candidats dans l'épreuve d'admissibilité, un travail sur des démarches d'enseignements construites et élaborées en vue des objectifs spécifiés pour la séquence à proposer.

C'est également la didactique, qui fait tout d'abord l'objet de la première épreuve d'admission, peu modifiée, qui vise la mise en situation professionnelle du candidat à l'échelle d'une séance d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sûr une pratique professionnelle, évaluée pour la moitié de la note, mais également une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation, lors de la transposition.

Il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels au cours de leur formation. Il ne peut pas être attendu non plus qu'ils aient acquis une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques. Tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation.

Cela doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction de compétences chez des élèves, quelques soient ses particularités cognitives. Les compétences liées au disciplinaire, se complètent par les compétences transversales indispensables à la formation complète d'un individu citoyen et futur professionnel. L'approche didactique combinée à une approche sur la pédagogie définissent la pratique du futur professionnel de l'enseignement.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants, des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation à différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences métier.

Le jury félicite les candidats admis au troisième concours du CAPLP externe sections diverses option horticulture pour cette session 2023 et se réjouit de compter les lauréats parmi ses futurs collègues.

Les modalités du concours vont être modifiées pour la session 2024. Ce concours sera pour la session à venir, un concours interne avec une épreuve d'admissibilité sous la forme d'un dossier de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle). Cette modalité permettra à de nouveaux candidats de s'inscrire.

Le descriptif des épreuves du CAPLP interne section diverses option horticulture est publié dans l'arrêté du 25 janvier 2021 modifié et relève du groupe A.

La présidente souhaite bonne chance aux futurs candidats et les encourage à s'informer à l'aide des rapports de jury de l'ensemble des concours internes de CAPLP pour lesquels la philosophie du dossier de RAEP est identique.

Le directoire de ce jury remercie très sincèrement madame la proviseure de l'EREA d'Illkirch-Graffenstaden et son équipe en particulier les enseignants-ressources impliquées dans le déroulement de la partie professionnelle de la première épreuve d'admission et tout le personnel administratif, pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans de très bonnes conditions encore cette session.